

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_147 : AVENANT N°1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC
L'AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_147 : AVENANT N°1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE

Pilote : Urbanisme

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Dans le cadre de la politique de la ville, définie par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, une partie du quartier de Cantepau, d'une surface de 17 hectares, comprenant une majorité de logements sociaux locatifs et une grande concentration d'équipements publics, a été intégrée aux quartiers prioritaires de la ville (QPV) et au dispositif du contrat de ville de l'albigeois 2015-2020.

L'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a retenu ce quartier prioritaire de Cantepau au titre de quartier d'intérêt régional dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Le Conseil communautaire du 7 avril 2016 a approuvé le protocole partenarial de préfiguration du projet de renouvellement du quartier de Cantepau, comprenant un programme d'études préalables permettant de dresser un état des lieux complet du quartier et de définir un projet de transformation intégrant toutes les dimensions de la vie du quartier.

A partir des diagnostics réalisés et des enjeux partagés, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la ville d'Albi ont travaillé conjointement avec le bailleur social, Tarn Habitat pour élaborer un projet urbain global de mutation durable du quartier.

Le Conseil communautaire du 2 juillet 2019 a approuvé la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier de Cantepau, comprenant un programme d'interventions précis :

> sur le quartier

- démolition de 172 logements (6 immeubles concernés et 152 ménages environ à reloger),
- réhabilitation de 140 logements au label BBC rénovation (réhabilitation de 43 logements supplémentaires non financés par l'ANRU),
- résidentialisation de 253 logements,
- intervention sur les équipements publics : maison de quartier, équipements scolaires et petite enfance,
- requalification du square Bonaparte et reconversion des locaux en rez de dalle,
- création et requalification de voiries et espaces publics, aménagements de cheminements piétons, de parvis pour la visibilité des équipements, d'aménagements paysagers...

> hors du quartier

- reconstruction de 138 logements sur la Ville d'Albi financés par l'ANRU sur quatre sites : Clémenceau (72 logements), Boucheporn (8 logements),

Saint-Antoine (40 logements), Pélissier (18 logements) - (construction de 34 logements complémentaires non financés par l'ANRU),

- relogement de 152 ménages environ à articuler avec le dispositif de la conférence intercommunale du logement à l'échelle de l'agglomération, dans un objectif de réduire la concentration des fragilités sur le territoire et d'enrayer la paupérisation croissante des quartiers prioritaires.

Il a aussi validé une enveloppe de concours financier de l'ANRU à hauteur de 14,3 M€ HT, composés de 10,9M€ de subventions et 3,4M€ de prêts, pour un investissement total inscrit dans la convention estimé à 45,2 Millions € HT, avec une participation financière de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour la réalisation pluriannuelle du projet Cantepau demain 2019-2025 qui s'élève à 4,426 M€ HT.

Depuis 2019, le programme d'interventions se concrétise. Les deux premiers immeubles de logements sociaux ont été démolis par Tarn habitat. Le relogement des habitants du troisième est en cours. Les premiers logements reconstruits sur Albi ont été livrés, d'autres s'achèvent.

Les travaux de requalification d'immeubles ont été entamés et viendront améliorer le confort des locataires sur 188 logements.

La Ville d'Albi réinvestit progressivement les locaux du square Bonaparte avec l'ouverture du pôle jeunesse et celle d'un pôle des arts créatifs en cours de réalisation qui marquent la restructuration des activités de la maison de quartier-centre social du quartier.

Les études de maîtrise d'œuvre avancent sur les différentes opérations d'aménagements des espaces publics, d'équipements et de résidentialisations, et permettront l'engagement des travaux dans les prochains semestres.

Sur l'ingénierie du projet portée par la communauté d'agglomération, plusieurs actions ont été menées sur la mémoire du quartier (photos historiques, guide de visite, ...) et la participation des habitants (chantiers tremplin, action d'accompagnement sur les 1ères démolitions).

Un dispositif a été mis en place pour suivre les clauses sociales et accompagner l'insertion professionnelle des habitants des QPV sur les travaux du quartier.

Aujourd'hui, un avenant n°1 à la convention pluriannuelle est nécessaire. Plusieurs évolutions de projets sont en effet intervenues depuis 2019, inhérentes à la vie d'un projet complexe et au fil de la mise en marche des opérations et des études de programmation et de maîtrise d'œuvre. Ces modifications de coûts et d'objectifs ont été validées par le comité d'engagement de l'ANRU le 27 septembre 2021, et demandent à être formalisées par voie d'avenant avec l'ensemble des partenaires du projet.

Parmi les évolutions de projet inscrites dans cet avenant, on peut noter les points suivants.

Sur les opérations d'habitat :

- une augmentation des coûts de déconstructions liés à l'amiante a justifié une demande d'abondement de subventions de la part de l'ANRU sur ces opérations d'habitat ;
 - des ajustements sur le nombre de logements reconstruits par opération, sans toutefois modifier le nombre total de 138 logements construits : Clémenceau (72 logements), Boucheporn (10 logements), Saint-Antoine (40 logements), Pélissier (16 logements) - (construction de 34 logements complémentaires non financés par l'ANRU) ;
 - une réduction modérée sur les requalifications suite à la consultation des entreprises ;
- Ces différentes modifications ont justifié une augmentation de subventions de l'ANRU pour Tarn Habitat de 1,036 M€.

Sur les opérations d'aménagement :

La fusion de six opérations d'aménagement en deux opérations distinctes nord et sud, ainsi qu'une extension du périmètre d'intervention pour intégrer l'avenue Kellermann et le carrefour Lannes, a été adoptée par le comité d'engagement et vient se formaliser dans l'avenant, sans demander de subventions supplémentaires.

Sur les opérations d'équipement :

Le comité d'engagement ANRU a validé le repositionnement de la halte-garderie en limite de quartier, sur le site de la Négrouillère, pour répondre à une ambition affirmée d'un projet de halte-garderie inclusive en partenariat avec un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) pour accueillir des enfants touchés par le spectre de l'autisme. Sur cette opération le montant de subventions attribuées reste identique.

Cet avenant entérine une participation financière de l'ANRU à hauteur de 15,3 M€ HT sur la globalité du projet. La participation financière de la communauté d'agglomération de l'Albigeois inscrite dans la convention modifiée du projet Cantepau Demain 2019-2025 sera inchangée.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

VU le contrat de ville de l'albigeois 2015-2020,

VU le protocole partenarial de préfiguration du projet de renouvellement du quartier de Cantepau signé le 31 août 2016,

VU le projet partenarial et pluriannuel 2019-2025 de renouvellement urbain « Cantepau demain » du quartier prioritaire de Cantepau,

VU la convention partenariale et pluriannuelle 2019-2025 de renouvellement urbain du quartier prioritaire d'intérêt régional de Cantepau,

VU l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle ANRU ci-annexé,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission développement économique et attractivité du 15 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention partenariale et pluriannuelle 2019-2025 de renouvellement urbain Cantepau Demain dont le montant total d'investissement est estimé à 45,2 M€ HT et la participation de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour la réalisation pluriannuelle du projet Cantepau Demain 2019-2025 qui s'élève à 4,426 M€ HT.

PREND ACTE de l'augmentation de la participation financière de l'ANRU à hauteur de 15,3 M€ HT,

AUTORISE la présidente ou la vice-présidente déléguée au renouvellement urbain à signer l'avenant n°1 à la convention partenariale et pluriannuelle 2019-2025 de renouvellement urbain Cantepau Demain et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires pour la réalisation du projet de renouvellement urbain Cantepau Demain 2019-2025 et ce jusqu'à son complet achèvement.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY